

américains, à Chicago en particulier. Fait bien connu, la commercialisation du poisson s'est heurtée dans l'Ouest à des difficultés et, durant de nombreuses années, en raison de ces difficultés, les pêcheurs de la Saskatchewan et de l'Ouest n'ont touché que de maigres recettes.

J'accueille également avec satisfaction ce projet de loi à titre de député de l'Ouest du pays, car je connais la grande similitude qui existe entre la mesure proposée et la structure et le fonctionnement de la Commission canadienne du blé, qui sert si bien le Canada depuis nombre d'années. En fait, cela n'a rien de tellement surprenant étant donné que ce projet de loi est en bonne partie le produit du travail de la Commission McIvor, et, c'est bien connu, un certain monsieur McIvor a joué dans le passé un grand rôle à la Commission du blé. Je pense que c'est poser là une bonne base en vue de résoudre les problèmes que rencontrent les pêcheurs dans l'Ouest du pays.

Comme député de la Saskatchewan, j'accueille également cette mesure avec satisfaction car en fait, elle vient prolonger les efforts déployés dans notre province depuis quelques années. Ainsi que l'ont mentionné déjà certains députés, il s'est écoulé une vingtaine d'années, environ 24 ans, depuis la première tentative de commercialiser de façon ordonnée les produits de la pêche dans cette province.

Il s'est agi d'abord d'un office de commercialisation du poisson, puis d'un service de commercialisation du poisson qui, il y a environ dix ans, a été transformé en un service coopératif de commercialisation du poisson. Ces organismes ont joué un rôle très utile en apportant une bonne dose de stabilité aux localités et aux populations qui s'intéressent à l'industrie de la pêche et qui y sont engagées. Cependant, il n'en faut pas moins reconnaître que le travail et les objectifs d'un semblable organisme, qui fonctionnait dans une seule province, étaient fort limités et qu'en fait il ne pouvait pas accomplir tout ce qu'il lui serait peut-être possible d'accomplir si le champ de son activité était porté à une plus grande échelle.

• (8.30 p.m.)

Ainsi ce projet d'instituer un mécanisme capable de fonctionner dans une grande partie du Canada est bien accueilli. Comme d'autres orateurs l'ont dit aujourd'hui, j'estime

qu'il pourrait même être souhaitable d'étendre un jour l'ampleur des arrangements.

Ce programme, on l'a déjà signalé, pourrait se révéler d'une aide considérable aux gens d'origine indienne qui sont liés à l'industrie de la pêche. Il pourrait grandement aider à améliorer la situation économique des collectivités dont une forte partie de la population est d'ascendance indienne.

Comme peuvent le constater les députés, le présent bill résulte dans une large mesure des travaux de la Commission McIvor et des recommandations de cette dernière au gouvernement. Il n'est pas nécessaire pour l'instant de se reporter à toutes les recommandations qui ont été formulées, mais il y a certains aspects que je voudrais signaler au ministre.

Selon une des recommandations, l'Office ne devait accepter la livraison de poisson d'eau douce que des pêcheurs. La lecture du bill me porte à croire qu'il en sera bien ainsi. Il est essentiel, je crois, que l'Office ne traite qu'avec ceux qui s'adonnent véritablement à la pêche. Si je souligne cet aspect, c'est parce que rien ne dit qu'ici, comme dans bien d'autres industries, des entreprises commerciales qui ne se soucient pas du bien-être des pêcheurs, mais ne songent qu'à leurs propres intérêts, n'essaieront pas de se glisser parmi eux. Je voudrais avoir l'assurance que cet organisme servira les intérêts des pêcheurs et non ceux d'entreprises commerciales qui se contentent d'employer un nombreux personnel.

La Commission avait aussi recommandé que l'Office établisse et effectue un paiement final aux pêcheurs après la vente de tout le poisson. Ce régime se modèle, évidemment, sur celui de la Commission canadienne du blé. Après avoir lu le projet de loi, je ne comprends pas très bien quelle est la situation; en particulier, je ne saisis pas bien l'article 24. J'aimerais qu'on m'assure que les paiements seront versés directement aux pêcheurs et qu'aucun organisme intermédiaire ne pourra mettre la main sur les sommes qui leur appartiennent de droit!

La Commission a aussi recommandé que le gouvernement du Canada présente officiellement celui des États-Unis en vue de trouver une méthode d'inspection du corégone acceptable pour les deux pays. Les négociations devraient être longues et difficiles, à cause des maladies parasitaires dont notre poisson a